



Droits succession de propriété

Par **chassais**, le **18/05/2008 à 13:25**

bonjour!

je voudrais savoir si j'ai à payer un droit pour hériter la part de mon père qui est décédé le 28/01/2008.

je suis le fils unique; je vis avec ma mère qui possède une donation entre époux.

Mon père et ma mère possèdent un bien immobilier.

je voudrais savoir le prix des frais de Notaire pour la succession de la propriété + la partie de mon père qui revient à moi (fils unique).

Estimation du bien de propriété : 235000 euros.

J'ai eu un devis par un Notaire qui s'élève à 250 euros pour l'ouverture du dossier + 1500 euros pour la rédaction de l'acte de propriété + 2400 euros pour la partie de mon père Total: 4150 euros

Pouvez-vous me dire si ce devis est correct

Avec tous mes remerciements

Mr. Chassais (fils)

Par **Visiteur**, le **18/05/2008 à 18:29**

Bonjour,

Tout dépend du montant de la succession, le chiffre que vous indiquez semble dans la moyenne basse.

Vous n'aurez aucun droit de succession si vous n'avez reçu aucune donation depuis moins de

6 ans, car vous bénéficiez d'un abattement de 151.000€.

Quelle est l'option retenue par votre Mère vis à vis de la donation au dernier vivant... usufruit total? (le plus fréquent).